



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2020-0115 quater

Publié le 11 mars 2020

# **SOMMAIRE**

## **RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté rectoral relatif à la réunion en formation conjointe du comité technique académique de l'académie de Lille, du comité technique académique de l'académie d'Amiens



**Arrêté rectoral relatif à la réunion en formation conjointe du Comité technique académique de l'académie de Lille, du comité technique académique de l'académie d'Amiens.**

La rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités,

La rectrice de l'académie d'Amiens,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;  
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ; notamment son article 39 ;  
Vu l'arrêté du 8 avril 2011 modifié portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale ;  
Vu l'avis du groupe de travail formulé le 8 juillet 2019 pour l'académie de Lille, le 16 juillet pour l'académie d'Amiens ;  
Vu les arrêtés portant composition des CTA des deux académies en date du :  
- 14 décembre 2018 pour l'académie de Lille  
- 4 janvier 2019 pour l'académie d'Amiens

Arrêtent :

**Article 1 :** le comité technique académique de l'académie de Lille et le comité technique académique de l'académie d'Amiens sont réunis en formation conjointe, afin d'examiner les questions communes suivantes :

Missions et organisations des services créés au 1<sup>er</sup> septembre 2020 :

- Service interacadémique du contrôle des actes et du conseil aux EPLE
- Département des politiques régionales et de l'évaluation :
  - Service de région académique des statistiques

dans le cadre de la séance du : jeudi 12 mars à 9h30

**Article 2 :** Cette formation conjointe est présidée par la rectrice de région académique et la rectrice de l'académie d'Amiens.

**Article 3 :** Le secrétaire général de région académique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Haut-de-France.

A Lille, le 10 MARS 2020

La Rectrice de Région Académique,  
Rectrice de l'académie de Lille,  
Chancelière des universités,

Valérie CABUIL

La Rectrice de l'académie d'Amiens

Stéphanie DAMERON